

Animation du site Natura
2000 « Châtaigneraies et
ruisseaux de
Castagniccia »
(FR9402005)

SYNTHESE DE L'ANIMATION 2013-2015 ET BILAN ANNUEL D'ANIMATION 2015

Gestion

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires



Source photo : Pierre-Ange Orsini

Caroline Massoni

Commune de Poggio-Marinaccio

Décembre 2015





Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).

Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.

Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse" (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrivant la structure dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 10 salariés en CDI.

Les pôles d'activité du Conservatoire

Ils se définissent à partir de deux approches :

- **Secteurs liés à la gestion de site :**
 - Ilots marins
 - Golfe du Valincu
 - Plages du Sud-est
 - Vallée du Tavignanu
 - Cap Corse
 - Costa Verde
 - Balagna
 - Massif de Tenda

- **Actions transversales et prospectives :**
 - ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
 - ✓ Zones humides
 - ✓ Plans Nationaux d'Action (PNA)
 - ✓ Natura 2000
 - ✓ Mesures compensatoires
 - ✓ Patrimoine culturel et historique
 - ✓ Réseau des gestionnaires
 - ✓ Gestion de bases de données
 - ✓ Education à l'environnement



SYNTHESE DE L'ANIMATION 2013-2015 ET BILAN ANNUEL D'ANIMATION 2015 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » (FR9402005)

- Partenariat : **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)**
Service Eau-Forêt-Risques / Unité Biodiversité-Natura 2000
8 Boulevard Benoîte Danesi - 20411 Bastia CEDEX 9
- OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA)**
Service départemental Haute-Corse
Lieu dit GUAZZA - 20290 Prunelli di Casacconi
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT (DREAL)**
Muriel de Basquiat
- FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
(FCPPMA)**
François Colonna
- Coordonné par : **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE**
Anciennement Association des Amis du PNRC
Siège Social : Maison ANDREANI - lieu-dit Revinco - RN 193
20290 BORGGO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
- Année de rédaction : 2015
- Rédaction : Caroline Massoni (caroline.massoni@espaces-naturels.fr)
- Fonds cartographiques : Licence IGN. Données IGN transmises par la Collectivité territoriale de Corse (CTC)
- Proposition de citation : Massoni C., 2015. *Bilan annuel d'animation 2015 et synthèse de l'animation 2013-2015, site Natura 2000 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » (FR9402005)*. CEN Corse, 20 p.
- Remerciements : Pierre Orsini, maire de Poggio-Marinaccio
Joseph MATTEI
Auguste JEAGER et Jean-Mathieu CAMPANA castanéiculteurs
François COLONNA Fédération de pêche

SOMMAIRE

1. Préambule.....	1
1.1. Le Docob et le site Natura 2000.....	1
1.2. Rappel des enjeux et objectifs.....	1
1.3. Les acteurs locaux.....	2
2. Bilan d’animation 2015.....	2
2.1. Les missions de la structure animatrice.....	2
2.2. Mise en œuvre de la contractualisation.....	2
2.3. Actions non contractuelles.....	2
2.4. Gestion administrative et financière.....	3
2.5. Cartographie des usages castanéicoles et agricoles.....	3
3. Synthèse de l’animation 2013-2015.....	13
3.1. Gestion administrative et financière.....	13
3.2. Ecrevisses.....	16
3.3. Châtaigneraie.....	19
3.4. Sentier Natura 2000.....	20
3.5. Autres informations.....	21
3.6. Bilan des actions réalisées.....	23
Annexe I – Panneaux d’information mis en place sur le sentier de Poggio Marinaccio.....	27
Annexe II – Bilan des actions d’animation réalisées en 2015 (bilan SUDOCCO).....	31
Annexe II – Bilan des actions des trois années d’animation 2013-2015 (bilan SUDOCCO).....	32

1. Préambule

1.1. Le Docob et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 FR9402005 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 dit Directive « Habitats ». Le Docob du site a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 décembre 2010. Le site est en animation depuis cette date et est actuellement dans la 3^è et dernière année d'animation par le CEN Corse (début : juin 2013).

Historique

Le Comité de Pilotage est présidé par le Sous-Préfet de Corte, représentant de l'Etat qui est la structure porteuse du site. Le 3 novembre 2010, l'association *A Muntagnera* fut désignée comme structure animatrice. Sa dissolution fin 2012 a eu pour conséquence l'interruption de l'animation jusqu'à sa reprise par le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse en mai 2013.

La convention 2012 prévoyait 47 jours d'animation, mais a été interrompue et le bilan annuel 2012 n'a pas été rédigé à notre connaissance.

1.2. Rappel des enjeux et objectifs

Le site Natura 2000, situé dans le périmètre de la commune de Poggio Marinaccio, héberge deux habitats et six espèces d'intérêt communautaire (européen). Il a été désigné en particulier pour la conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, une espèce prioritaire au niveau européen et en déclin sur le continent. La Castagniccia abrite les seules populations insulaires, faisant de cette région de Corse un refuge vital pour l'espèce, car exempt des parasites et maladies la ravageant sur le continent.

L'enjeu central identifié par le Docob est donc la protection de l'Ecrevisse à pattes blanches, et de ses biotopes : rivières méditerranéennes à débit intermittent ; aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse ; châtaigneraie, du moins pour les parcelles bordant les stations. Cependant, un inventaire conduit en 2006, a constaté la disparition de l'écrevisse de toutes les stations connues du site Natura 2000. Par conséquent, l'enjeu actuel de conservation est la réintroduction de l'espèce à partir de la dernière station subsistante, hors site Natura 2000, tout en assurant la protection de cette population.

Le second enjeu est lié au maintien et à la restauration de la châtaigneraie. Il s'agit essentiellement d'un enjeu d'aménagement du territoire, et de gestion d'un patrimoine économique, social et culturel en péril.

Cinq objectifs de gestion sont proposés, déclinés comme suit :

- surveillance et suivi du milieu et plus particulièrement des stations à écrevisse
- protection des stations à écrevisse
- gestion de la châtaigneraie
- élargissement des mesures de gestion à l'ensemble du bassin versant
- information – sensibilisation

1.3. Les acteurs locaux

La commune de Poggio Marinaccio est très active.

L'Association Syndicale Libre (ASL) de San Paulu créée par l'ODARC et A Muntagnera regroupe un grand nombre de propriétaires de la commune. Les propriétaires de châtaigneraies des communes de Poggio Marinaccio, Quercitello et Ghjiucatothju se sont regroupés en vue de la gestion en commun de la châtaigneraie de San Paulu.

2. Bilan d'animation 2015

2.1. Les missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob en 2015 s'articulent autour des volets suivants :

- Mise en œuvre de la contractualisation (renseignement de l'outil SUDOCO)
- Mise en œuvre des actions non contractuelles (Ecrevisses, châtaigneraie, sentier)
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- Amélioration des connaissances et suivi scientifique à l'échelle du site
- Gestion administrative et financière
- Comptes-rendus du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et de l'animation

2.2. Mise en œuvre de la contractualisation

Contrats et charte Natura 2000

Aucun contrat ou charte Natura 2000 en cours ou préparés. Même pour le sentier, il n'a pas été nécessaire de préparer de contrat Natura 2000 ici.

Sudocco

L'outil Sudocco a été rempli en 5, des tableaux de synthèse des temps passé sur l'animation en résultent annexe II.

2.3. Actions non contractuelles

Ecrevisse

Le CEN Corse a relancé l'ONEMA et la Fédération de pêche pour avancer sur le projet mais ces derniers ne sont prêts à réaliser des études plus approfondies sur l'écrevisse à pattes blanches. En effet, cette espèce ne fait pas partie des objectifs de travail pour ces organisme et il reste encore trop d'incertitudes sur :

- l'écologie de l'espèce et donc la capacité d'accueil de l'habitat,
- sur la raison de sa disparition sur le site
- sur la capacité de la population existante, commune de Polveroso à subir un prélèvement. Le risque serait effectivement de stresser la seule population restante en Corse

Le CEN Corse ne se sent pas apte à porter l'étude plus loin non plus, du fait notamment de ses compétences limitées dans ce domaine.

Châtaigneraie

La lutte contre le Cynips du châtaignier est en cours par le GRPTCMC (Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de châtaignes et Marrons de Corse) et bénévoles qui ont réalisé les lâchés en 2014 et 2015 (Auguste Jeager).

Des travaux de restauration d'un verger de châtaignier ont eu lieu, ainsi que la restauration d'une piste, en grande partie financés par le FEADER - ODARC service instructeur (Jean-Mathieu Campana).

Sentier Natura 2000

Le sentier a été débroussaillé l'an dernier par ADAL2B, à la demande de la mairie. Cette année, le CEN Corse a réalisé la conception informatique des panneaux, l'imprimerie Publi2B a réalisé l'impression des panneaux et la scierie de Poggio Marinaccio, i Legni di castagniccia a fourni les supports poteaux. Le tout a été porté par la mairie de Poggio Marinaccio et financé à 80% par la DDTM2B au titre de Natura 2000.

2.4. Gestion administrative et financière

Deux réunions de Comité de Pilotage ont été organisées cette année :

- 6 mai 2015 au titre de l'animation Natura 2000 de l'année 2014 : le compte-rendu a été rédigé et transmis aux membres du COPIL
- 8 décembre 2015 au titre de l'animation Natura 2000 de l'année 2015 : compte-rendu à venir

Aucun groupe de travail n'a été réuni cette année vu la faible avancée dans les deux domaines : châtaigneraie et écrevisse.

2.5. Cartographie des usages castanéicoles et agricoles

Au vu de nos connaissances actuelles, le maintien d'un état de conservation favorable des habitats et espèces du site Natura 2000 passe par une approche à la fois écologique / économique / culturelle et paysagère, sur laquelle repose cette cartographie. Si certains éléments sont disponibles (enjeux écologiques, stratégies économiques locales, orientations du plan de massif), d'autres demeurent incomplets (conduite des peuplements, pratiques d'entretien, temporalité,...).

L'étude doit servir à la fois d'état des lieux, d'outil de suivi, et d'orientation stratégique pour décider des prochaines mesures à appliquer. Le but étant de disposer :

- d'un état initial des activités permettant d'apprécier leurs évolutions et la relation avec la qualité de l'habitat au niveau parcellaire ;
- d'un outil décisionnel pour cibler des secteurs à enjeux, supports des prochaines mesures (réintroduction potentielle de l'écrevisse à pattes blanches, exclos, élimination d'espèces envahissantes comme le robinier faux-acacia,...)
- d'un outil de suivi fiable permettant des comparaisons dans le temps et facilement appropriables par l'animateur.

Il s'agissait donc de réaliser une cartographie des usages castanéicoles et agricoles précisant pour chaque parcelle, les paramètres suivants :

- adhésion à l'ASL San Paulu
- type de peuplement (pour la châtaigneraie)
- forêt exploitée ou non
- présence d'une clôture
- déclarée à la PAC et donc apparaissant dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG),
- présence d'animaux
- autres : espèces envahissantes, lignes électriques, aménagements divers

Vu les types de milieux présents sur chaque parcelle, une carte des types de milieux (Cf. carte 1) a été créée ainsi qu'une carte des types d'utilisation possibles et préconisés de la parcelle (Cf. carte 2) :

- exploitation du bois de chêne vert : réaliser des coupes rases inférieures à 5 hectares (et clôturer)
- Châtaigneraie à fruit et/ou bois : la châtaigneraie peut être valorisée
 - o pour la production de châtaignes
 - o pour son bois ou celui du chêne vert
 - o les deux dans le cas de prélèvements de bois ciblés (pas de coupe rase).
- Culture vergers : anciens vergers pouvant servir pour cultiver des fruitiers ou réhabiliter des châtaigneraies
- Autres : zones valorisables pour le pastoralisme ou diverses autres utilisations
- les zones à préserver correspondent aux cours d'eau et ripisylves.

Globalement, pour l'amélioration de l'habitat « châtaigneraie », en cohérence avec les aspects socio-économique, il est préférable de réhabiliter plus de châtaigneraies à fruit.

Le tableau 1 ci-après synthétise les différentes possibilités d'action en cours, à développer ou à réaliser pour maîtriser ou développer les usages et préserver l'habitat châtaigneraie.

Tableau 1 : Synthèse des actions en cours, à développer ou à réaliser, leurs conséquences sur l'économie locale, l'écologie et le domaine social et leurs limites

Type d'action	Economique	Social	Ecologique	Limites
Réhabilitation de châtaigneraies (en cours et à développer)	Ressources en châtaignes pour les porcins ou vente de châtaignes et produits dérivés	Emplois : élagueurs, éleveurs porcins et producteurs de fruits	Maintien de l'habitat châtaigneraie et lutte contre le Cynips du Châtaignier	Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés Accessibilité de la parcelle Présence du Cynips du châtaignier Divagation animale
Exploitation des taillis de châtaigniers ou de chênes verts (en cours et à développer)	Ressources en bois pour la scierie	Emplois : exploitant forestier et scierie	Nécessité de clôturer, la surface exploitée ne doit pas dépasser 5 hectares, ne pas réaliser les travaux au printemps (période délicate pour la faune et la flore)	Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés Accessibilité de la parcelle Divagation animale
Lutte contre le Cynips du Châtaignier (en cours par le GRPTCMC)	Pour réhabiliter les châtaigneraies à fruit principalement		Maintien de l'habitat châtaigneraie	Lutte sur plusieurs années Entretien nécessaire des arbres et des parcelles
Amélioration des accès à la forêt (à développer)	Pour réhabiliter les châtaigneraies et exploiter des taillis			Regroupement des propriétaires et moyens financiers
Coupe et déracinement du Robinier pseudo-acacia (à réaliser)	Possible utilisation du bois comme piquet notamment		Maintien des habitats : châtaigneraie et ripisylves	Déracinement nécessaire Surveillance sur 5 ans
Coupe et déracinement de l'Ailanthé (à réaliser)			Maintien des habitats : châtaigneraie et ripisylves	Déracinement nécessaire Surveillance sur 5 ans
Clôturer certaines parcelles qui le nécessitent (à développer)			Maintien de l'habitat châtaigneraie vis-à-vis de la divagation animale (vaches)	Peu de propriétaires intéressés Accessibilité Propriétés morcelées Divagation animale

L'agrosylvopastoralisme est peu utilisé, quelques parcelles clôturées accueillent des cochons, s'il est bien géré (présence de clôtures, rotations de parcelles, animaux ferrés de préférence), cet outil peut permettre de faire réhabiliter de nouvelles châtaigneraies pour nourrir les animaux.

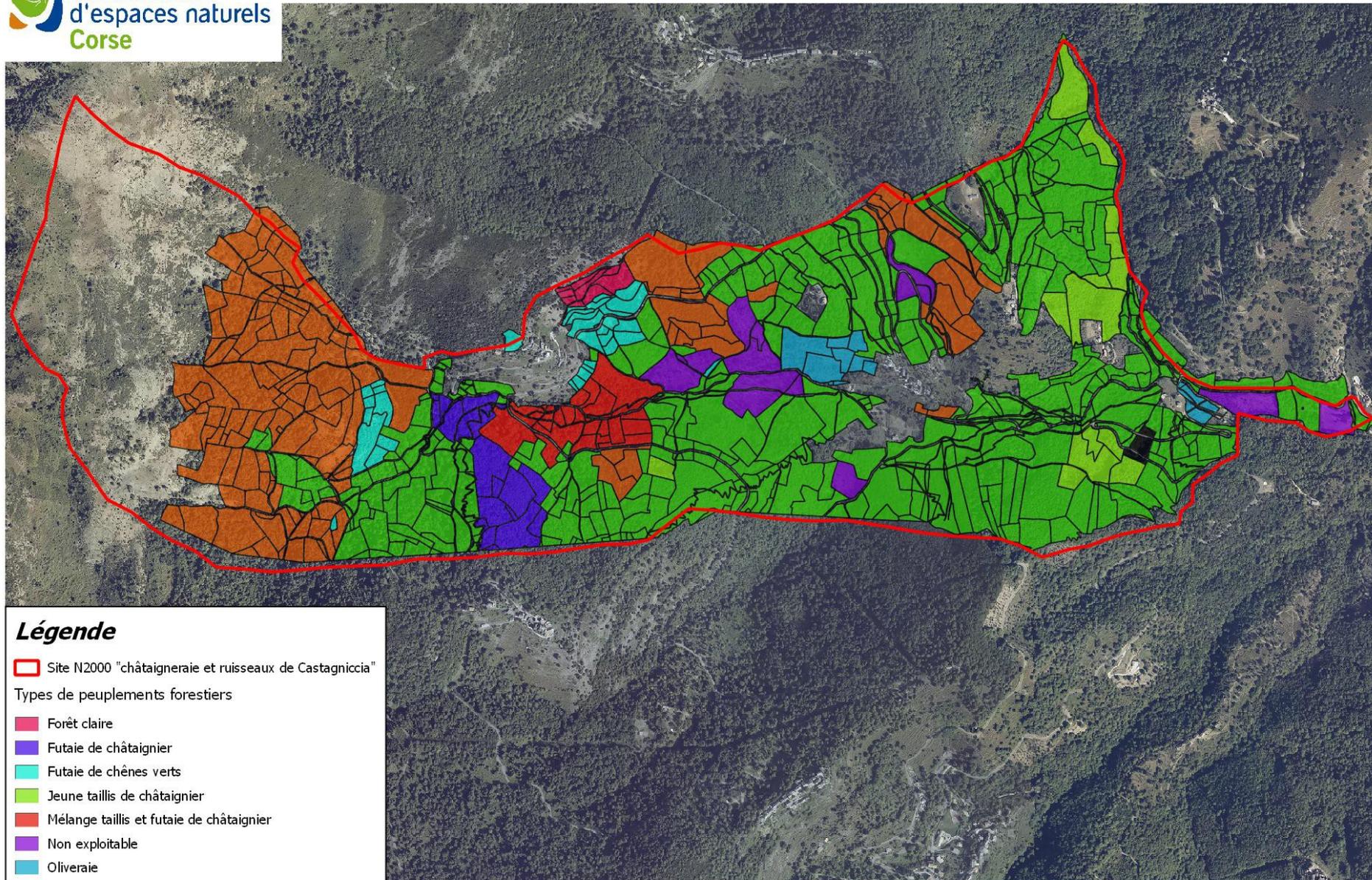
Les limites à la gestion et au développement des usages agricoles et forestiers sont les suivants :

- Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés, indisponibles voire non identifiés
- Difficile accès de la parcelle (desserte ou route)
- Présence du Cynips du châtaignier
- Divagation animale

Vu la présence de ces animaux en divagation et leur impact sur la croissance des feuillus, l'absence de clôture réduit clairement la capacité de repousse des arbres types aulnes, chênes verts et châtaignier et leur qualité de pousse. Le conseil généralement donné par les professionnels (CRPF, ODARC) est donc de clôturer la parcelle après une coupe, ce qui a un coût non négligeable pour le propriétaire ou l'agriculteur. Des aides peuvent cependant être apportées dans le cas de réhabilitation de vergers de châtaigniers.

L'impact le plus important observé sur le site Natura 2000 est l'abandon de la châtaigneraie. Cet habitat d'intérêt communautaire autrefois entretenu est délaissé du fait de la déprise rurale, le morcellement du foncier, de la difficulté d'entretien des arbres, de la difficulté d'accès aux parcelles, et maintenant de la présence du Cynips du châtaignier.

L'accessibilité des parcelles par des engins à moteur est l'une des conditions de leur exploitabilité. Sur la carte 3, les parcelles accessibles par route ou desserte sont mises en valeur mais de nombreux facteurs ne sont pas pris en compte : le type de milieu présent, le type de propriété (public ou privé), la présence de maison ou non, les droits de passages possibles, la qualité de la desserte...

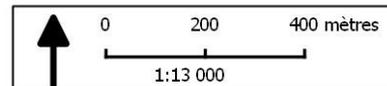


Légende

 Site N2000 "châtaigneraie et ruisseaux de Castagniccia"

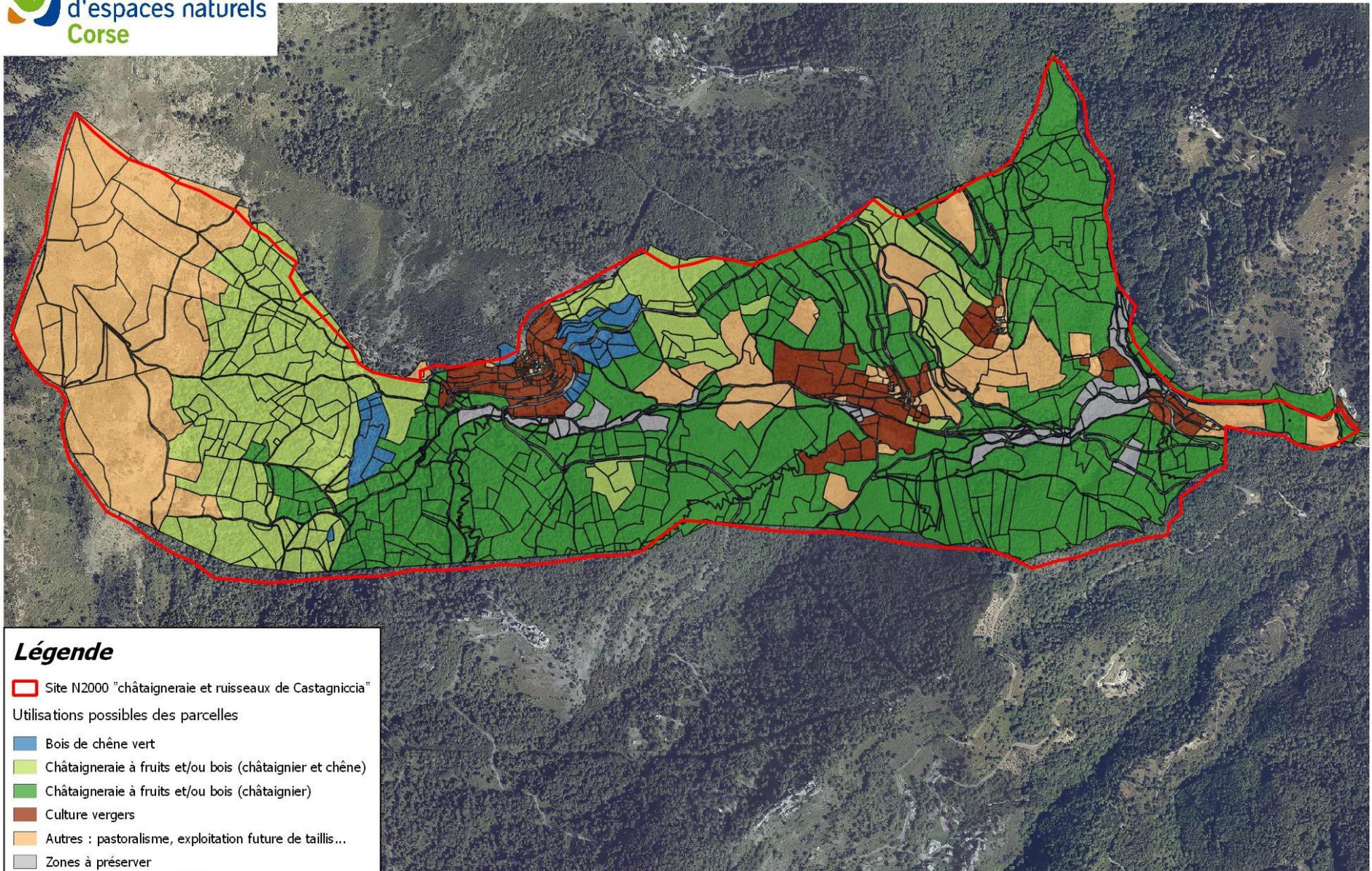
Types de peuplements forestiers

-  Forêt claire
-  Futaie de châtaignier
-  Futaie de chênes verts
-  Jeune taillis de châtaignier
-  Mélange taillis et futaie de châtaignier
-  Non exploitable
-  Oliveraie
-  Taillis de châtaignier
-  Taillis de châtaignier et chêne vert
-  Très jeune aulnaie



Réalisation : CEN Corse 2015
 Fonds : IGN 2011
 Parcellaire vectorisé : DGFip

Carte 1 : Types de peuplements forestiers observables sur le site Natura 2000

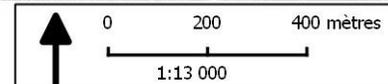


Légende

 Site N2000 "châtaigneraie et ruisseaux de Castagniccia"

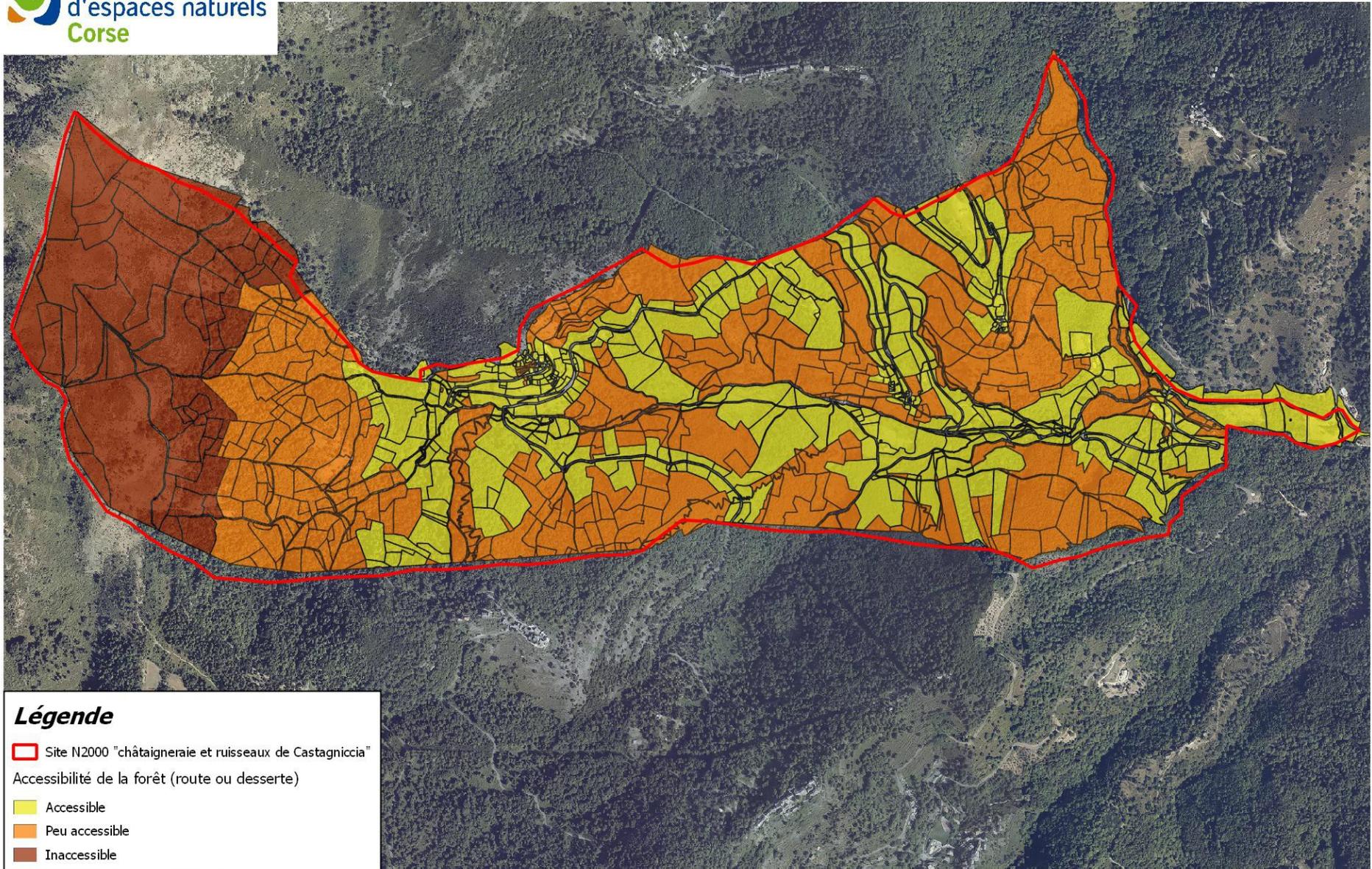
Utilisations possibles des parcelles

-  Bois de chêne vert
-  Châtaigneraie à fruits et/ou bois (châtaignier et chêne)
-  Châtaigneraie à fruits et/ou bois (châtaignier)
-  Culture vergers
-  Autres : pastoralisme, exploitation future de taillis...
-  Zones à préserver



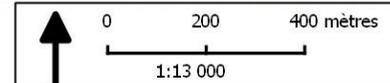
Réalisation : CEN Corse 2015
 Fonds : IGN 2011
 Parcellaire vectorisé : DGFip

Carte 2 : Types d'utilisation possible de chaque parcelle



Légende

-  Site N2000 "châtaigneraie et ruisseaux de Castagniccia"
- Accessibilité de la forêt (route ou desserte)
-  Accessible
-  Peu accessible
-  Inaccessible



Réalisation : CEN Corse 2015
Fonds : IGN 2011
Parcellaire vectorisé : DGFiP

Carte 3 : Accessibilité des parcelles (route ou piste déjà existante)

3. Synthèse de l'animation 2013-2015

3.1. Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière a essentiellement consisté à rédiger les bilans annuels d'animation, remplissage de l'outil SUDOCO, les comptes-rendus de réunion avec diffusion par courriel (Cf. tableau 2), à l'organisation des groupes de travail « châtaigneraie » et « écrevisse » en 2014, au montage des dossiers de demande de financement « diagnostic habitat » et « sentier Natura 2000 » et à des échanges courriels et téléphoniques d'information.

Tableau 2 : Bilan des réunions organisées pendant l'animation

Thème	Document produit	Date
Point sur l'animation Natura 2000 avec la DDTM	Compte-rendu de réunion (M. LEENHARDT)	24 mai 2013
Point sur l'animation Natura 2000 avec la DDTM, DREAL	Compte-rendu de réunion (F. GOES)	2 mai 2013
Point sur l'animation Natura 2000 avec la DDTM	(G. DANIEL)	10 septembre 2014
Point sur l'animation Natura 2000 avec la DDTM	(C. MASSONI)	19 mars 2015
Point sur l'animation Natura 2000 avec la DDTM	(C. MASSONI)	13 octobre 2015
Point avec le maire de Poggio Marinaccio, Pierre-Ange Orsini	Compte-rendu de réunion (F. GOES)	19 juin 2013
Point avec le maire de Poggio Marinaccio, Pierre-Ange Orsini	(C. MASSONI)	3 juin 2014
Point avec le maire de Poggio Marinaccio, Pierre-Ange Orsini et DDTM	(F. GOES, C. MASSONI)	13 janvier 2014
Point avec le maire de Poggio Marinaccio, Pierre-Ange Orsini	(C. MASSONI)	22 septembre 2015
Point avec le maire de Poggio Marinaccio, Pierre-Ange Orsini	(C. MASSONI)	20 mars 2014
Martin Vadella anciennement A Muntagnera, ancien animateur Natura 2000	Compte-rendu de réunion (F. GOES)	18 juin 2013
Michèle CHIRAT, ODARC	(C. MASSONI)	2 avril 2015
Groupe de travail écrevisse	Compte-rendu de réunion (C. MASSONI)	22 avril 2014
Groupe de travail écrevisse	Compte-rendu de réunion (C. MASSONI)	15 mai 2014

Thème	Document produit	Date
Groupe de travail écrevisse	Compte-rendu de réunion (G. DANIEL)	3 novembre 2014
Groupe de travail Châtaigneraie	Compte-rendu de réunion (C. MASSONI)	16 juin 2014
Comité de pilotage (COFIL)	Compte-rendu de réunion (F. GOES et C. MASSONI)	22 janvier 2014
Comité de pilotage (COFIL)	Compte-rendu de réunion (C. MASSONI)	6 mai 2015
Comité de pilotage (COFIL)	Compte-rendu de réunion à venir (C. MASSONI)	8 décembre 2015 A venir

Tableau 3 : Documents produits durant toute la période d'animation Natura 2000

Type de document produit	Intervenant	Cadre	Référence
Bilan d'animation 2013	CEN Corse	Animation Natura 2000	Goes F. et Massoni C., 2014. <i>Bilan annuel d'animation 2013, Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia</i> . CEN Corse, 9p + annexes. Présenté et validé en COFIL
Bilan d'animation 2014	CEN Corse	Animation Natura 2000	Massoni C. & Daniel G., 2014. Bilan annuel d'animation 2014, site Natura 2000 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » (FR9402005). CEN Corse, 20 p. Présenté et validé en COFIL
Bilan d'animation 2015 et synthèse de l'animation 2013-2015 (présent rapport)	CEN Corse	Animation Natura 2000	(présent rapport) Sera présenté en COFIL
Demande de financement pour réaliser une petite étude sur les habitats à écrevisse	CEN Corse	Animation Natura 2000	Bilan d'animation 2013
Etude sur les habitats CEN Corse	CEN Corse	Complément à l'animation Natura 2000	Massoni C., 2014. Analyse de l'état de l'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches sur les anciennes stations à écrevisse du site Natura 2000, 17p. Présenté en COFIL
Demande de financement pour réaliser les panneaux d'information sur sentier Natura	CEN Corse pour la mairie de	Animation Natura 2000	

2000	Poggio Marinaccio		
Demande de financement pour réaliser une cartographie des usages sylvicoles et castanéicoles	CEN Corse	Animation Natura 2000	
Cartographie des usages sylvicoles et castanéicoles	CEN Corse	Complément à l'animation Natura 2000	Massoni C., 2015. <i>Cartographie des usages sylvicoles et agricoles</i> . CEN Corse, 29 p. Sera présenté en COPIL
Rédaction du prospectus sur sentier Natura 2000	CEN Corse, mairie	Animation Natura 2000	Sera présenté en COPIL
Réalisation de deux IBGN DCE compatibles dans le cadre de la réintroduction de l'écrevisse à pattes Blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) sur le site Natura 2000	Fédération de pêche Corse	Fédération de pêche Corse	Colonna F., 2014. Réalisation de deux IBGN DCE compatibles dans le cadre de la réintroduction de l'écrevisse à pattes Blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) sur le site Natura 2000. 10p.
Recherches d'écrevisses à pattes blanches en Castagniccia 1 et 2 juillet 2014	ONEMA	ONEMA	ALBERTINI C., DEROCHE O., PRIOUZEAU A., 2014. Recherches d'écrevisses à pattes blanches en Castagniccia, 1 et 2 juillet 2014. ONEMA. RAPPORT 2014-1013-2301, 9p.
Comptes-rendus de réunions			
16 juin 2014 « groupe de travail châtaigneraie »		Animation Natura 2000	Bilan d'animation 2014
22 avril 2014 « groupe de travail écrevisse »		Animation Natura 2000	Bilan d'animation 2014
15 mai 2014 « groupe de travail écrevisse »		Animation Natura 2000	Bilan d'animation 2014
3 décembre 2014 « groupe de travail écrevisse »		Animation Natura 2000	Bilan d'animation 2014
COPIL 22 janvier 2014		Animation Natura 2000	Compte-rendu de réunion
COPIL 6 mai 2015		Animation Natura 2000	Compte-rendu de réunion
COPIL 8 décembre	CEN Corse	Animation Natura 2000	Compte-rendu de réunion à venir
Diverses autres réunions citées Tableau 1	CEN Corse, DDTM, Mairie	Animation Natura 2000	Comptes-rendus

Contrats et charte Natura 2000

Aucun contrat ou charte Natura 2000 n'a été nécessaire durant les trois années d'animation Natura 2000. Même pour le sentier, il n'a pas été nécessaire de préparer de contrat Natura 2000 ici.

Sudocco

L'outil Sudocco a été rempli de 2013 à 2015, des tableaux de synthèse des temps passé sur l'animation en résultent annexe II.

Evaluation d'incidences

Aucun projet susceptible de nécessiter une évaluation d'incidences n'a été porté à connaissance de l'animateur pendant ces trois années d'animation Natura 2000.

3.2. Ecrevisses

Historique :

Introduite en Corse dans l'entre-deux-guerres, l'Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* est à l'origine de la désignation du site Natura 2000 « Châtaigneraies et Ruisseaux de Castagniccia » en 2001. L'espèce listée à l'annexe 2 de la directive européenne dite "Habitats", est d'intérêt communautaire prioritaire, vu son déclin sur le continent.

De 1977, année où l'espèce a été signalée, jusqu'en 1995, des suivis quinquennaux de population ont été conduits sur sept cours d'eau de la micro-région abritant ce crustacé. Cependant en 2006, un inventaire couvrant toutes les stations connues a constaté sa totale disparition du site Natura 2000. Les causes et circonstances de cette extinction sont énigmatiques. L'hypothèse la plus souvent avancée est la sécheresse de 2003 (J. Mattei, *comm. pers.*). Les habitants, connaissant bien l'espèce, évoquent plutôt les prélèvements, potentiellement associés à des facteurs de dégradation d'habitat, et selon eux son éradication remonterait à la fin des années 1990's (P. Orsini, *in litt.*).



Actuellement, l'espèce ne survit en Corse que dans un ruisseau hors site Natura 2000 (commune de Polveroso).

Les études réalisées entre 2013 et 2015 :

L'ONEMA a accepté de réaliser un inventaire relevant la présence/absence sur les anciennes zones de présence de l'écrevisse sur Poggio-Marinaccio et un simple passage sur Polveroso. Des

réunions du groupe de travail « écrevisse » ont été nécessaires en 2014 pour planifier et suivre ces inventaires.

Une évaluation de l'état de conservation de l'habitat a été réalisée en 2014 par le CEN Corse et la Fédération de pêche pour préparer une étude plus approfondie de l'habitat correspondant à la mise en œuvre de la Fiche Action N°1 « Suivi des habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches ».

Une étude de l'habitat en vue de la réintroduction de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site Nature 2000 a été réalisée en 2014. Elle est basée sur la Fiche Action N°1 (Suivi des habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches), et comporte des éléments ou liens avec les Fiches Actions N°3 (Prise d'eau) et N°6 (Essaimage). La DDTM2B a accepté de financer la partie d'étude terrain et l'analyse d'eau (cours d'eau Costerre). Une note présente les résultats de cette étude. La zone étudiée était trop petite et d'après les analyses d'eau, à part un pourcentage de recouvrement limite dans certains secteurs, le milieu pourrait être propice au développement de l'écrevisse à pattes blanches.

En parallèle, la Fédération de pêche a réalisé une étude *Indice Biologique Global Normalisé* (IBGN) mais sur un cours d'eau proche de Costerre, Lavatoghju è Noceta (Colonna F., 2014). L'étude conclue que ce cours d'eau est de très bonne qualité biologique.

Comme déjà évoqué plus haut (2.3), il reste encore trop d'incertitudes sur :

- l'écologie de l'espèce et donc la capacité d'accueil de l'habitat,
- sur la raison de sa disparition sur le site : les nombreuses hypothèses de sa disparitions pourraient être de nouveau valables après réintroduction (Cf. tableau 4 : braconnage, prélèvements par les sangliers et cochons, présence de truites...)
- sur la capacité de la population existante, commune de Polveroso à subir un prélèvement. Un prélèvement d'individus du Polveroso pourrait être déstabilisant pour la population et il faut évaluer les risques induits par la manipulation quelles que soient les modalités retenues.
- l'étude de l'ONEMA de 2014 : les données d'absence restent à vérifier, la pression d'observation restant limitée (un passage/ une nuit / un tronçon).
- Les changements climatiques actuels

Différentes options en vue d'un réessaimage peuvent être envisagées :

- Un système de pépinière sur site semble être le plus approprié.
- Quelles études sont nécessaires auparavant (évaluation de la population source par CMR, précision sur la qualité et les endroits présentant des conditions d'accueil les plus favorables,...)
- Quelles modalités de prélèvement (classes d'âge, nombre d'individus, protocole,...) ?

Les modalités de réessaimage dépassent les compétences locales et en raison de l'enjeu sont à définir au niveau national.

Par exemple, un travail est actuellement mené en Aquitaine sur l'écrevisse à pattes blanches dans le cadre d'un Plan Régional d'Actions (PRA).

D'après Isabelle SIMME (FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE GIRONDE) (mail du 2 juin 2015) : « nous n'avons pas les résultats de nos études lancées cette année, nous n'avons engagées aucune action de repeuplement, juste des pistes pour identifier des cours d'eau intéressants grâce aux macroinvertébrés bioindicateurs.

Nous sommes encore dans une phase d'inventaire, quelques sites pilotes, où la présence de l'espèce est avérée, ont été identifiés pour faire des études de faisabilité afin de voir quels seraient les aménagements les plus appropriés à mettre en place (quand il est nécessaire d'agir pour conserver la population) mais tout dépend des causes. Nous sommes actuellement dans un objectif de conservation des sites encore existants.

Il est difficile de savoir ce qu'il serait nécessaire de mettre en place sans savoir quelles sont les causes de la régression. »

Dans un premier temps, nous savons que l'écrevisse est présente dans un affluent du Fium Alto, peut-être qu'il vaut mieux se concentrer sur les zones où l'écrevisse est encore présente (avec une population « bien portante »).

Tableau 4 : Hypothèses de disparition de l'écrevisse et solutions pour y remédier (Massoni C., 2014)

Hypothèses de disparition	Solutions pour y remédier ?	Remarques
Fortes chaleurs de 2003 et changement climatique en général	Aucune donnée concrète ne peut affirmer cette hypothèse mais doit être prise en compte Trouver des endroits compatibles à long terme avec les exigences écologiques de l'espèce (débit, températures, substrats...) Protéger l'espèce là où elle est déjà présente (Fium'Alto)	Cf. PNA écrevisse (exigences écologiques en attente)
Prélèvements d'écrevisses trop importants	Aucune donnée concrète ne peut affirmer cette hypothèse mais doit être prise en compte Choix de la communication ou non information Sécuriser par l'installation de branchages dans certains trous d'eau avant éventuelle réintroduction	
Ripisylve et pourcentage de recouvrement faibles	Là où l'écrevisse était présente, il semble que la ripisylve n'ait pas changé (aulnes), elle apporte suffisamment d'ombrage sur le cours d'eau. Les châtaigniers offrent aussi de l'ombrage sur le cours d'eau malgré la présence du Cynips (apparu après la disparition de l'écrevisse). Enfin, difficile d'imaginer qu'une ancienne coupe (en 2006) lieu-dit Costero (points 4 et 5) ait pu avoir un effet négatif sur les populations d'écrevisses plus en aval (point 2)	Lutte biologique en cours contre le Cynips (premiers effets constatés semble-t-il sur le feuillage)
Composition de l'eau changée ou influence sur le débit	Les rejets d'eau usées ou polluées n'ont pas été identifiés ici. Des prélèvements d'eau ont été identifiés mais il est peu probable que la quantité prélevée ait un effet sur le débit du cours d'eau. Au vu des analyses physico-chimiques de l'eau, il semble que seule la teneur en sulfates ait changé de manière significative depuis 1994 : il s'agit maintenant d' identifier la ou les source(s) et les possibles effets sur l'écrevisse	Cf. PNA écrevisse (exigences écologiques en attente)
Changements au niveau de la qualité de l'habitat de manière générale	La granulométrie bien que grossièrement analysée, semble ne pas avoir changé significativement depuis 1994. De plus, le bétail ne semble pas avoir dégradé significativement les berges (en tout cas actuellement, aucune donnée sur la situation en 2003). Les résultats de l'IBGN de la Fédération de pêche	En attente des résultats IBGN (Fédération de pêche)

	pourraient apporter des informations complémentaires aux analyses physico-chimiques de l'eau et donner des informations sur la qualité de l'habitat	
Prédation par le gibier ou le bétail	Aucune donnée concrète ne peut affirmer cette hypothèse mais peut être prise en compte. La prédation par les cochons ou sangliers a été évoquée de nombreuses fois par les locaux.	Selon les dires de locaux
Combinaison de plusieurs facteurs	Difficile à identifier	

Hypothèse possible / Hypothèse peu probable / Hypothèse à confirmer (en attente de résultats ou nouvelles données à acquérir)

3.3. Châtaigneraie

L'autre enjeu important sur ce site Natura 2000, après l'écrevisse à pattes blanches, est la châtaigneraie, habitat patrimonial en Corse (Code UE 9260).

La forêt est actuellement menacée par le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*). Une campagne de lâchers de *Torymus sinensis*, son prédateur, a commencé dès 2013 au sein de cette commune par le Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons Corse (GRPTCMC) et des bénévoles.

Le CEN Corse a rédigé une note, après avoir contacté différents acteurs (chambre d'agriculture et INRA), afin d'évaluer la possibilité de faire financer des lâchers supplémentaires de *Torymus sinensis* sur la commune. Il semble qu'il n'y a pas assez de données actuellement pour conclure que d'éventuels lâchers supplémentaires sur la commune de Poggio-Marinaccio seraient bénéfiques. Des données plus fiables devraient apparaître d'ici quelques années encore. De plus, si nous avons eu des financements Natura 2000 :

- Ces financements auraient contribué à l'ensemble des lâchers pour la Corse, organisés par le GRPTCMC (selon un protocole défini en fonction de l'ensemble des financements obtenus...), hors des financements Etat ont déjà été apportés
- une structure locale (probablement à créer) aurait pu gérer les lâchers à réaliser sur la commune mais le GRPTCMC doit être tenu informé, reste le partenaire technique privilégié et s'adaptera en redistribuant les lâchers initialement prévus sur la commune sur d'autres secteurs, hors site Natura 2000. La DDTM n'aurait donc pas pu financer des lâchers qui étaient de toute manière réalisés par ailleurs !

En parallèle de la lutte contre le cynips du châtaignier, l'ASL fait des demandes de financements auprès de ODRAC (FEADER) pour la restauration de certaines parties de châtaigneraie.

Le CRPF de son côté réalise la communication autour de la gestion forestière dans le cadre de ses missions.

3.4. Sentier Natura 2000

Le sentier a été débroussaillé en 2014 par ADAL2B, à la demande de la mairie. Et le Parc Naturel régional de Corse (PNRC) a fourni des panneaux indicateurs adaptés à ce sentier. Pierre-Ange Orsini, Maire de Poggio-Marinaccio, ainsi que des bénévoles, ont mis en place ces panneaux avant l'été et les enlèvent avant l'hiver.

En 2015, le CEN Corse a réalisé la conception informatique des panneaux, l'imprimerie Publi2B a réalisé l'impression des panneaux et la scierie de Poggio Marinaccio, i Legni di castagniccia a fourni les supports poteaux. Le tout a été porté par la mairie de Poggio Marinaccio et financé à 80% par la DDTM2B au titre de Natura 2000.



De plus, une demande de financement a été faite pour réaliser des panneaux d'information :

- deux grands panneaux informant de la délimitation du site Natura 2000, des enjeux et des actions en cours sur le site,
- 10 petits panneaux placés à des endroits clef pour informer du patrimoine bâti ou écologique.

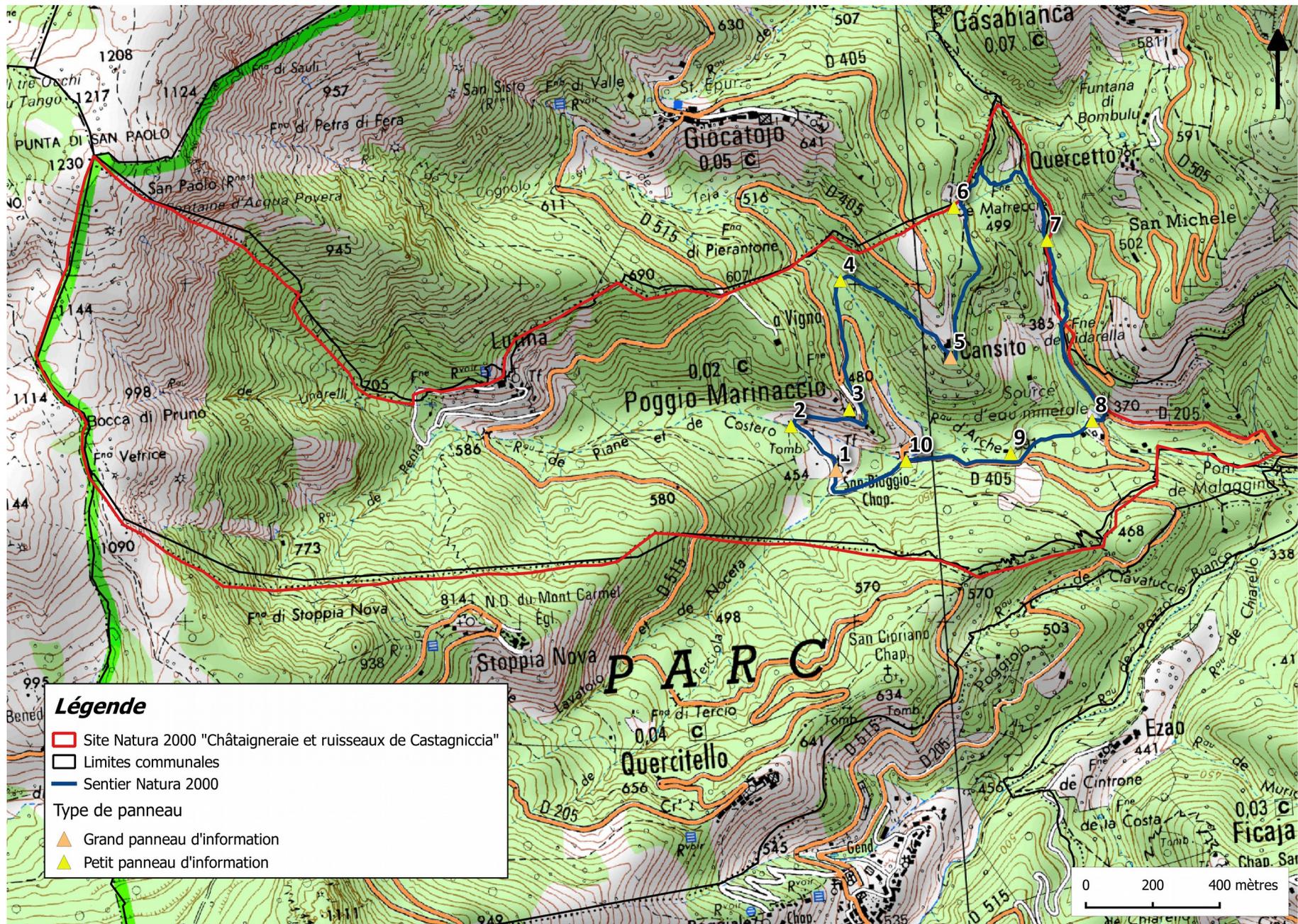
La Mairie a fait une demande afin d'inscrire le sentier Natura 2000 dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Conseil général de Haute-Corse.



3.5. Autres informations

En 2014, le site Natura 2000 a également fait l'objet d'une réactualisation de la cartographie des habitats, par le bureau d'étude BIOTOPE encadré par la DREAL Corse. Le jeudi 13 novembre 2014, la DREAL Corse et le CEN Corse (G. DANIEL) ont validé les résultats lors d'une journée de terrain.

Enfin il est à noter que la présence du Robinier faux-acacia a été relevée lors des prospections de terrain par le CEN Corse. Espèce envahissante, cette station nécessite une surveillance, voire une intervention par élimination directe pour éviter une colonisation future.



Carte 2 : Tracé du sentier Natura 2000 sur la commune de Poggio-Marinaccio et localisation des panneaux d'information

3.6. Bilan des actions réalisées

Le tableau 5 ci-après résume pour chaque action leur nouvel état de priorité après trois années d'animation Natura 2000.

Tableau 5 : Rappel des fiches action et définition des nouvelles priorités

Stratégie	Fiche Action	Priorité	Nouvelle priorité rouge : serait préférable de réaliser ou perpétuer orange : à surveiller les prochaines années vert : désuète, non d'actualité
SURVEILLANCE ET SUIVI ECREVISSES	N°1- Suivi des habitats	Haute	à renouveler s'il y a des avancées concernant l'écrevisse
	N°2- Suivi des populations	Haute	réalisé (ONEMA)
PROTECTION DES STATIONS A ECREVISSES	N°3- Prises d'eau	Basse	désuète et l'écrevisse n'a plus été observée
	N°4- Exclos	Haute	désuète, la végétation repousse progressivement et l'écrevisse n'a plus été observée
	N°5- Reconstitution de berges	Haute	désuète, la végétation repousse progressivement et l'écrevisse n'a plus été observée
	N°6- Essaimage	Basse	Trop d'incertitudes et manque l'acteur portant l'étude de faisabilité
	N°7- Campagne de retrait de truites	Basse	désuète, la truite ne semble pas impacter l'écrevisse sur un autre cours d'eau
GESTION DE LA CHÂTAIGNERAIE	N°8- Cartographie des usages	Haute	réalisé en 2015, à actualiser dans 5-10 ans ?
	N°9- Suivi de la progression du cynips	Haute	désuète, Cynips bien présent
	N°10- Lutte biologique contre le cynips	Basse	En cours depuis 2013 par le GRPTCMC et bénévoles
GESTION DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT	N°11- Sylviculture durable	Basse	Deviens prioritaire si une ASA se crée
	N°12- Limiter les nuisances dues au bétail	Basse	Non d'actualité (pas d'élevage « incontrôlé » dans le site Natura 2000)
	N°13- Bonne pratiques agricoles	Haute	Non d'actualité (pas d'élevage « incontrôlé » dans le site Natura 2000)
	N°14- Entretien de verger	Basse	Deviens prioritaire si une ASA se crée
	N°15- Élargissement du périmètre du site N2000	Basse	Non d'actualité
INFORMATION – SENSIBILISATION	N°16- Panneaux et plaquettes	Basse	réalisé, état des panneaux à suivre
	N°17- Site Internet	Basse	réalisé www.cen-corse.org , à supprimer ou déplacer selon l'animateur Natura 2000 choisi
	N°18- Sentier patrimonial	Haute	réalisé (Mairie et ADAL2B)
Nouvelle action proposée	Déraciner les espèces invasives observées : Robinier pseudo acacia et Ailanthé		prioritaire
	Suivre l'évolution des espèces invasives observées : Robinier pseudo acacia et Ailanthé		prioritaire

La transformation de l'ASL GF San Paulu en Association Syndicale Autorisée à la demande des communes (ASGF ou Association Foncière Pastorale -AFP) pourrait permettre de réaliser la gestion d'un secteur dans son ensemble. En effet, la gestion s'applique sur des parcelles forestières dont les propriétaires ont donné un mandat de gestion ou n'ont pas répondu à l'adhésion (et sont donc automatiquement incluses à l'association). Seul le regroupement foncier de ce type pourra :

- réaliser une desserte pour mieux gérer la forêt
- mettre en place de nouvelles clôtures
- réhabiliter plus de châtaigneraie et indirectement améliorer ou développer le sylvopastoralisme
- exploiter plus de châtaigniers et chênes verts pour le bois et donc indirectement maintenir l'activité de la scierie locale.

La création d'une ASA est une démarche longue qui doit être entamée par les maires auprès propriétaires. L'ASA bénéficie d'aides dans le cadre du FEADER en Corse (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) piloté par le PDRC 2014-2020 (Plan de Développement Rural de la Corse) dans le cadre de sa création (mesure 7.1.1) mais aussi des travaux à réaliser (4.1).

A terme, si ce type d'association est créé, un document de gestion pourrait être élaboré sous l'une des formes ci-après :

- Plan Simple de Gestion forestier (PSG)
- document d'objectif agricole et sylvicole (DOCOBAS)
- Schéma d'Accompagnement Pastoral (SAP)

BIBLIOGRAPHIE

ALBERTINI C., DEROCHE O., PRIOUZEAU A., 2014. Recherches d'écrevisses à pattes blanches en Castagniccia, 1 et 2 juillet 2014. ONEMA. RAPPORT 2014-1013-2301, 9p.

ARRIGNON J. & MATTEI J., 1995. Effet des crues sur les populations d'écrevisses (*Austropotamobius pallipes pallipes* Lereb.) de la Castagniccia (Corse). Ass. française de limnologie Actes XXXIX congrès national – Communications orales thème 2. 62-66, 5p.

COLONNA F., 2014. Réalisation de deux IBGN DCE compatibles dans le cadre de la réintroduction de l'écrevisse à pattes Blanches (*Austropotamobius pallipes*) sur le site Natura 2000. 10p.

CRPF, 2013, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, ISBN : 978-2-9544154-1-3

GAMISANS G., 1999, *La végétation de la Corse*, édisud, 392 p.

JEANMONOD D., GAMISANS G., 2007, *Flora Corsica*, Edisud, 156 p.

GOES F. et MASSONI C., 2014. *Bilan annuel d'animation 2013, Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia*. CEN Corse, 9p + annexes.

MASSONI C. & Daniel G., 2014. *Bilan annuel d'animation 2014, site Natura 2000 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » (FR9402005)*. CEN Corse, 20 p.

MASSONI C., 2014. Note

Programme de Développement Durable de la Corse (PDRC) 2014-2020, 2015, version 1.2, CTC, 1026 p.

Sites internet :

ODARC - Associations Foncières Autorisées de Propriétaires :

<http://www.odarc.fr/modules.php?name=Sections&sop=viewarticle&artid=126&mng=3,226>

Espèces invasives : www.cbnc.oec.fr

Registre parcellaire graphique : <http://www.data.gouv.fr/>

Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

Photographies anciennes disponibles ici : <http://loisirs.ign.fr/accueilPVA.do>

Base de données OGREVA (DREAL) : <http://195.221.141.2/OGREVA/>

PNA écrevisses à pattes blanches :

<http://sauvegarde-ecrevisses-aquitaine.com/>

ANNEXES

Annexe I – Panneaux d'information mis en place sur le sentier de Poggio Marinaccio

Grand panneau 80*60 cm imprimé en deux exemplaires

Sentier Patrimonial de Poghju Marinacciu

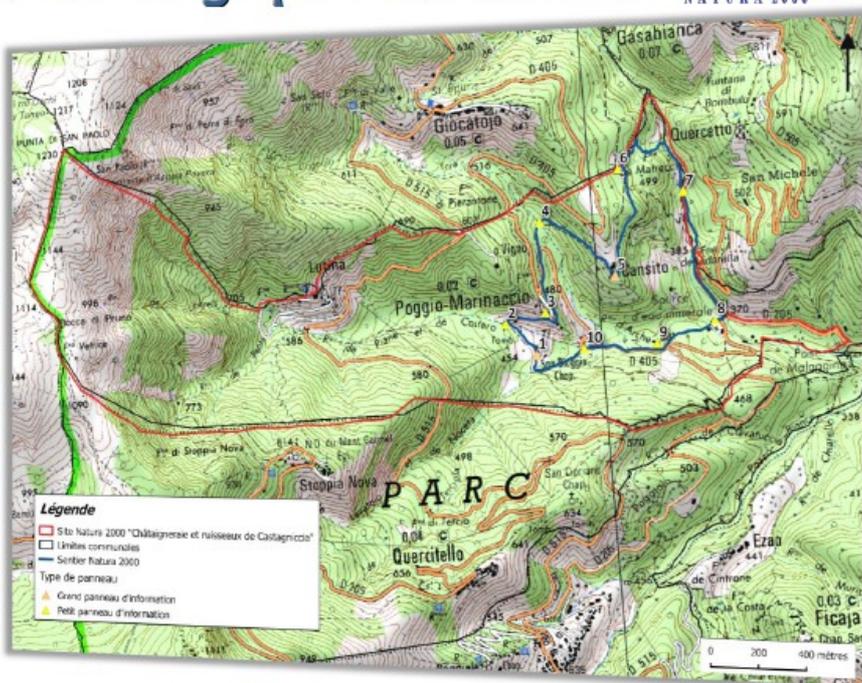


Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen visant la protection d'espaces naturels remarquables. De nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire sont visés. Le site Natura 2000 « châtaigneraies et ruisseau de Castagniccia » (N° FR9502005) a été désigné Zone Spéciale de Conservation en 2001 (Directive européenne « habitat-faune-flore ») du fait de la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et de châtaigneraies. Il représente une superficie de 265 hectares sur la commune de Poggio Marinaccio.

Introduite en Corse dans l'entre-deux-guerres, l'Ecrevisse à pattes blanches a depuis disparu du site Natura 2000, de nombreuses théories peuvent expliquer sa disparition : prélèvements trop importants, fortes chaleurs de 2003, autres changements de la qualité de l'habitat, prédation par le bétail ou le gibier...

Le Sentier Natura 2000 :

Le tracé de ce sentier est visible sur la carte ci-contre. Des points d'intérêt culturel, floristique et faunistique y ont été relevés sur de petits panneaux d'information :



1. Eglise Saint-Blaise
2. Ruisseau de Piane et de Costero
3. Hameau de Poghju
4. La noiseraie de lieu-dit Savali, ruisseau de Cognolo et de Teja
5. Hameau de Cansito et sa chapelle Sainte-Elisabeth
6. Fontaine de Madrecce
7. Ruisseau de Vidarella
8. Source ferrugineuse Acqua Accitosa
9. Moulin à châtaigne
10. La châtaigneraie

Commune de
POGHJU MARINACCIU

 Conservatoire
d'espaces naturels
Corse

 République Française
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer



 Parc
naturel régional
de Corse
Parcu di Corsica

**ADAL
HC2B**

Petits panneaux d'information 30*40 cm (10 panneaux différents) :

Les Moulins à eau...



Sur les quatre moulins que compte la commune, seul l'un d'entre eux est encore en activité. Les autres sont à l'état de ruine ou transformés en résidence secondaire.

Ces bâtiments à usage agricole sont tous construits en bordure de cours d'eau nécessaire à leur fonctionnement. Les murs sont en général appareillés en moellons de schiste et galets de rivière, liés au mortier de terre. La toiture de lauzes est formée d'un ou deux pans.

Chaque moulin disposait d'une roue hydraulique horizontale en bois (disparue dans la plupart des cas) aménagée en soubassement. Les meules entraînées par cette roue, étaient installées à l'étage.

Elles permettaient la mouture des châtaignes voire des olives. Un canal en pente (a piobba) développant parfois sur plusieurs dizaines de mètres, acheminait l'eau du ruisseau vers une conduite forcée en maçonnerie, édifiée au-dessus du moulin.

Certains moulins disposaient d'un fonctionnement combiné : les eaux utilisées pour le fonctionnement d'un moulin se déversaient dans un canal d'amenée alimentant les moulins situés en contrebas.

La plupart des moulins ont été construits entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècle.

Commune de
POGHJU MARINACCIU

La Châtaigneraie, l'océan vert...



Un peu d'écologie...

Une espèce autochtone est une espèce introduites fortuitement ou volontairement naturellement présente sur un territoire. La Corse présente un fort taux d'endémisme montagnard et de l'histoire géographique.

L'introduction, volontaire ou non, de certaines espèces est importante sur les populations locales.

Arbre emblématique de la Corse, le châtaignier (*Castanea sativa*; « u castagnu ») a donné son nom à une de ses régions, la Castagniccia (la châtaigneraie). On a retrouvé des traces de cet arbre datant de plus de cinq millions d'années dans les tourbières du lac de Crenu. A partir du XV^{ème} siècle Gènes instaura une politique d'inféodation obligeant les agriculteurs et éleveurs à mettre en valeur leurs terres de cultures. Car, le châtaignier constituait l'une des bases de l'alimentation, autant pour les hommes que pour leurs animaux, il était surnommé à juste titre « l'arbre à pain ».

Après plusieurs décennies d'abandon, on assiste depuis quelques années à une démarche de revalorisation de la production de châtaigne, de farine (une Appellation d'Origine Protégée AOP obtenue en 2010) et de ses produits dérivés.

Mais un fléau s'est abattu depuis 2010 mettant en péril la châtaigneraie. Il s'agit d'un insecte ravageur parasite, le Cynips du châtaignier, originaire de Chine et considéré comme le ravageur le plus important inféodé au châtaignier. Par leurs pontes, ces insectes entraînent la formation de galles et provoquent une chute de production fruitière massive ainsi qu'une perte de vigueur et parfois la mort de l'arbre dans le pire des cas. Des actions sont engagées avec l'introduction d'une micro-guêpe (micro hyménoptère), le *Torymus sinensis*, la femelle pond dans les jeunes galles et ses larves se nourrissent de celles du Cynips. La lutte en cours sera longue mais il faut continuer à tout mettre en œuvre pour sauver cet arbre emblématique (Plus d'informations sur www.salvemucastagni.org).



Commune de
POGHJU MARINACCIU



ADAL
HC2B

Commune, Chevaïne, Ombre de fontaine, Gambusie, Brocniel... (Plus d'informations sur : <http://cpie-centrecorse.fr>)

Certaines espèces deviennent même envahissantes, elles deviennent alors un agent de perturbation « nuisible » à la biodiversité autochtone (croissance et reproduction/multiplication très rapides et/ou épuisement des ressources du sol).

L'écrevisse américaine, la tortue de Floride, le robinier pseudo-acacia, l'herbe de la Pampa et l'Ailanthé, par exemples, sont des espèces introduites, envahissantes en Corse.

voir, perdue au sixième siècle, un lieu ment située en ianca et surtout i de Sansitu qui habitants).

Commune de
POGHJU MARINACCIU



ADAL
HC2B

fontaines, les lavoirs, les fours à pain...

Commune de
POGHJU MARINACCIU



ADAL
HC2B



Ruisseau de Vidarella...



La Castagniccia recèle de nombreux cours d'eau abritant une flore et une faune caractéristiques.

Les ripisylves sont des formations végétales adaptées aux sols très humides voir inondés, près de cours d'eau ou plan d'eau. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), « Alzu » en Corse, est un composant essentiel des ripisylves. Il peut vivre jusqu'à 100 ans et atteindre 25 mètres de haut. L'arbre porte à la fois les fleurs mâles (longs chatons pendants) et femelles (courts chatons dressés, pourpres) qui se transforment en petits cônes ligneux. Ces derniers contiennent des graines à aile circulaire (*sameres*). Des nodosités sur les racines lui permettent de fixer l'azote de l'air et donc de vivre sur des sols pauvres, cela fonctionne uniquement par symbiose avec un microorganisme mi-bactérie, mi-champignon. C'est donc une essence dite améliorante qui enrichit les sols en azote.



Millepertuis à odeur de bouc

Autres espèces végétales observables le long des cours d'eau :

Aulne cordé ou à feuilles en cœur / *Alnus cordata* / U Piralzu
Frêne à fleurs / *Fraxinus ornus* / U Frassu
Châtaignier / *Castanea sativa* / U castagnu
Chêne vert / *Quercus ilex* / U Querciu
Charme Houblon / *Ostrya carpinifolia* / U carpinettu, Ostria
Fragon Petit Houx / *Ruscus aculeatus* / U pugnitopu
Millepertuis à odeur de bouc / *hypericum hircinum* subsp. *hircinum* / Erba nichina
Primevère / *Primula vulgaris* subsp. *vulgaris*

Commune de
POGHJU MARINACCIU

Conservatoire
d'espaces naturels
Corse



ADAL
HC2B



le Sainte Elisabeth...



Au cœur de hameau de Cansitu (trois maisons mais il en comptait sept jusqu'à la fin des années cinquante...) la chapelle Sainte Elisabeth est un pur produit de l'art roman, très répandu en Corse.

Son style se caractérise par la simplicité des lignes et la pureté des volumes. Son architecture a été pensée pour s'intégrer dans le paysage et les matériaux utilisés furent ceux disponibles localement, notamment le schiste.

Vraisemblablement datée de la fin du XVII^{ème} siècle et longtemps abandonnée, l'édifice a été restauré en 2009 dans le respect de la tradition.

L'intérieur comprend un meuble encastré parfaitement conservé ainsi que la sépulture d'un des derniers curés de la paroisse. Les statues représentant Sainte Elisabeth et la Vierge Marie sont jumelées.



Commune de
POGHJU MARINACCIU

Conservatoire
d'espaces naturels
Corse



ADAL
HC2B

La Noiseraie de SAVALI...



Le noisetier est l'une des cultures emblématiques de l'est de la Corse, plus précisément du canton du Morianincu, qui se caractérise par son hygrométrie élevée favorable à sa culture. Mais on le trouve aussi en Castagniccia sur les versants est, dans les zones plutôt humides et jusqu'à 500mètres d'altitude, comme ici.

On le trouve face à la mer, au dessus de la plaine plutôt réservée aux agrumes, dans le maquis et autour des villages. Ce sont souvent des terrains en pente à l'origine que les anciens ont aménagés en jardins et terrasses ceinturés de murs de pierre sèche. On voit encore la trace des canaux qui captaient l'eau des nombreuses sources et l'apportaient aux planches pour l'irrigation gravitaire.

Inaccessibles aux tracteurs, les jardins de noisetiers sont restés préservés de l'intensification de l'agriculture. Ils sont formés en buisson (leur port naturel) et atteignent 7 mètres de hauteur dans cet écosystème idéal.

La plupart des plantations que nous récoltons actuellement remontent aux années 1940 ou 1950. La noiseraie abrite une végétation de sous-bois ouvert. On y trouve, à la saison de la récolte, giroldes et cyclamens sauvages en fleur.



Commune de
POGHJU MARINACCIU



**ADAL
HC2B**

Le Hameau de Poghju...



Le hameau d'U Poghju (comme les deux autres hameaux, Cansitu et Lutina) est situé sur un promontoire qui offre une vue magnifique sur des paysages typiques et authentiques de la Castagniccia, ces paysages qui ne figurent pas forcément dans les guides touristiques mais qui enchantent le promeneur en quête de calme et d'authenticité.

U Poghju se caractérise par une architecture typique : murs en pierre toits en lauze. Outre le traditionnel lavoir situé à l'entrée du hameau, il comprend également une bâtisse séchoir à châtaigne/four à pain



L'église Saint Blaise...



Cette minéra est rép elle es les eat des « certair

L'Eglise Saint Blaise a été édiée au Moyen Age. Certains affirment que son origine remonterait à l'époque de Charlemagne. Il n'en demeure pas moins qu'elle est église paroissiale depuis le XVI^{ème} siècle...

Un inventaire des biens de l'Eglise établi le 12 décembre 1760 la décrit ainsi : « Cette église est si ancienne qu'on a pas gardé la mémoire de sa fondation. Elle a une petite sacristie derrière le maître-autel où se trouvent les fonds baptismaux... Il y a deux bénitiers, l'un en marbre, l'autre en pierre... A côté de l'église s'élève une chapelle en ruine de la Confrérie Sainte Croix. Les confrères revêtent la « cappa bianca » aux processions et pour accompagner les morts...

Jusqu'en 1914, les cérémonies ont toujours été respectées ; seule la période de l'après guerre qui a entraîné le départ de bon nombre de paroissiens a mis un terme à ces coutumes religieuses. Mais elles ont repris depuis 2008...

Profondément remaniée au XVII ET XVIII^{ème} siècle (modification notamment de l'emplacement et de la taille de la porte principale) elle n'a pas pu être déclarée comme édifice classé.

Le tableau d'autel « St Pierre, St Blaise, St Nicolas, Ste Lucie aux pieds de la Vierge » datant du XVII^{ème} siècle a été inscrit sur la liste des monuments historiques du département.



Com
POGHJU MARINACCIU

Commune de
POGHJU MARINACCIU



**ADAL
HC2B**



Annexe II - Bilan des actions d'animation réalisées en 2015 (bilan SUDOCCO)

Annexe II – Bilan des actions des trois années d’animation 2013-2015 (bilan SUDOCCO)

